



Le 11 septembre 2018/BF/cp

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ
DU 18 JUIN 2018**

Corps professoral

Mmes K. Lempen, M.-L. Papaux van Delden, MM. N. Levrat, B. Sträuli, B. Winiger.

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

Mmes I. Martin-Rivara, J. Muheim, M.-L. Velasco, M. C. Marquet (vice-président).

Corps des étudiant-e-s

Mmes K. Acosta Barboza, O. Batbuyan (présidente), M. V. Moret.

Corps du personnel administratif et technique

Mmes C. Lager, S. Taboada Barreiro.

Assistent avec voix consultative

M. B. Foëx, doyen, M. D. Gfeller, administrateur, Mmes B. Bertossa, C. Gidari Wassmer, conseillères aux études.

Excusés

M. M. Hottelier.

Invité

M. S. Marchand.

Procès-verbal

Mme C. Peiry Krähenbühl.

1. Approbation du rapport de la Commission de planification (COPLAN)

Le prof. S. Marchand présente le point.

Le rapport de la COPLAN concerne le départ à la retraite des prof. V. Monnier, au 31.07.2019, et B. Winiger, au 31.07.2020, du Département d'histoire du droit et des doctrines juridiques et politiques (JUPO) et celui, au 31.07.2019, du prof. T. Tanquerel du Département de droit public

(PUB). Bien que la retraite des prof. V. Monnier et B. Winiger soit différée, la COPLAN a considéré qu'il était utile de traiter les deux successions de façon parallèle.

La COPLAN valide la proposition faite par le JUPO, à savoir la réorganisation du Département autour des trois pôles suivants :

- Un pôle *philosophie et sociologie du droit* assurée par le prof. A. Keller sans modification par rapport à la situation actuelle ;
- Un pôle *histoire du droit privé*, incluant le droit romain ;
- Un pôle *histoire du droit public*, avec un ancrage marqué dans le droit suisse.

La COPLAN propose par ailleurs, en accord avec le Département de droit public, l'ouverture d'un poste de « professeur-e ordinaire ou associé-e à plein temps en droit public, avec une orientation vers le droit administratif », incluant la possibilité de collaborer avec les autres membres du Département dans d'autres domaines de droit public.

En conclusion, la COPLAN préconise :

- L'ouverture d'un poste de professeur-e ordinaire, associé-e ou assistant-e à 100% en histoire du droit public suisse et comparé, pouvant aussi comporter un enseignement de droit positif et/ou d'introduction au droit aux étudiante-e-s en relations internationales (BARI), pour une entrée en fonction au 1^{er} septembre 2019 ;
- L'ouverture d'un poste de professeur-e ordinaire, associé-e ou assistant-e à 100% en droit romain et histoire du droit privé, comportant des enseignements de mise en perspective historique de branches du droit positif et pouvant aussi comporter un enseignement d'introduction au droit aux étudiant-e-s en relations internationales (BARI), pour une entrée en fonction au 1^{er} septembre 2020.
- L'ouverture d'un poste de professeur-e ordinaire, associé-e ou assistant-e à 100% en droit public, comprenant principalement des enseignements de droit administratif général et spécial, pour une entrée en fonction au 1^{er} septembre 2019.

Le Conseil participatif approuve à l'unanimité le rapport de la COPLAN.

2. Divers et communications

- a) En raison de la démission de la présidente du Conseil participatif de la Faculté (CPF), M. D. Gfeller rappelle que le nom de la remplaçante ou du remplaçant, en tant que membre du corps des étudiant-e-s, est à transmettre dans les meilleurs délais, pour permettre l'affichage en bonne et due forme, en vue de la prochaine séance du CPF en septembre 2018. Le remplacement concerne également M. V. Moret. La procédure est en cours.
- b) Mme V. Le Thanh, conceptrice web de la Faculté, a signalé à M. D. Gfeller que les informations inhérentes au Conseil participatif étaient accessibles aussi bien sur intranet que sur internet. Les séances du CPF étant publiques, M. D. Gfeller informe que l'accès intranet sera désormais supprimé.

La séance est levée à 14h30.